



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 11 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le onze du mois de décembre,  
A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 5 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents :** Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration :** Alexandre PANTEL donne procuration à Boris LOICHOT, Christophe JANIN donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Guy ARGUEDAS donne procuration à Denis NARBÉY,  
Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Karine TIROLE donne procuration à Patricia PARATTE, Sonia BOICHAUT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

**Excusés :** Olivier CLEMENCE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Pierre-Jean WYCART, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Pascal GODIN, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

**Absents :** Christel PILLOT, François JACQUOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance :** Anthony MERIQUE

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 65	Présents : 45	Ayant pris part à la délibération : 53
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b><u>2025-12-02</u></b>	<b>Objet : FINANCES – Budget général – Réalisation de travaux en régie</b>
--	--

Des travaux en régie ont été réalisés en 2024 par les agents des services techniques.

Ces travaux concernent un **abri de jardin à l'Ecole de Montandon** dans le cadre de la compétence scolaire sur le budget général.

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux, qui viennent accroître le patrimoine de la collectivité, sont réalisés par son personnel intercommunal avec des matériaux, matériels, fournitures qu'elle achète et des outillages qu'elle a acquis ou loués.

Les dépenses qui ont été imputées en section de fonctionnement (aux chapitres 011 et 012) peuvent être intégrées à la section d'investissement au regard d'un état des travaux d'investissement effectués en régie. Cette procédure permet ainsi de neutraliser les charges d'exploitation induites par la réalisation des travaux, de valoriser en investissement ces travaux et le travail des agents techniques de la collectivité.

L'état des travaux est le suivant :

**Achat de matériels :**

TRAVAUX ABRI DE JARDIN ECOLE MONTANDON - ANNEE 2024							
DATE	OBJET	Compte	N°pièce	CHAPITRE	TIERS	HT	TTC
20/08/2024	Fournitures école Montandon Chalet Facture n° 14852 du 22/07/2024	60632	840	011	SAS CALBRI BRICOMARCHE	85.62 €	<b>102.75 €</b>
20/08/2024	Fournitures école Montandon Chalet Facture n° 14862 du 25/07/2024	60632	841	011	SAS CALBRI BRICOMARCHE	768.62 €	<b>922.35 €</b>
20/08/2024	Fournitures école de Montandon chalet Facture n° 14867 du 29/07/2024	60632	842	011	SAS CALBRI BRICOMARCHE	32.60 €	<b>39.10 €</b>
20/08/2024	Fournitures école Montandon Chalet Facture n° 14869 du 30/07/2024	60632	843	011	SAS CALBRI BRICOMARCHE	279.30 €	<b>335.15 €</b>
20/08/2024	Fournitures école Montandon chalet Facture n° 14868 du 30/07/2024	60632	844	011	SAS CALBRI BRICOMARCHE	4.10 €	<b>4.90 €</b>
29/08/2024	Fournitures diverses serv. tech., Chalet Montandon, Ecole Chamesol Facture n° 14909 du 13/08/2024	60632	865	011	SAS CALBRI BRICOMARCHE	9.30 €	<b>11.16 €</b>
16/09/2024	Béton pour dalle - abri de jardin école Facture n° 1255458787 du 31/07/2024	60632	950	011	Entreprise HOLCIM BETONS FRANCE	815.64 €	<b>978.77 €</b>
16/09/2024	Abri en bois / Travaux en régie Facture n° 075190724-071064 du 19/07/2024	60632	953	011	Société LEROY MERLIN	1 575.00 €	<b>1 890.00 €</b>
<b>TOTAL</b>						3 570.18 €	<b>4 284.18 €</b>

**Frais de personnel :**

Le coût horaire moyen chargé des agents des services techniques est de 21.57 €.

## ABRI DE JARDIN MONTANDON

AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE	1	2	3	SUIVI ET COORDINATION
COFFRAGE	10	20	12	
DALLE BETON	5	5		
LM	4			
MONTAGE	32	67		
Coordination suivi des travaux				15
COUVERTURE		8		
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL GENERAL D'HEURES</b>				<b>178</b>
<b>TAUX HORAIRE</b>				<b>21,57 €/h</b>
<b>TOTAL GENERAL EN €</b>				<b>3 839.46 €</b>

**Coût de l'opération :**

Dépenses au 011	Dépenses au 012
4 284.18 €	3 839.46 €
<b>8 123.64 €</b>	

**Ecritures pour le transfert :**

Article	Augmentation de crédits
Recettes de Fonctionnement- Article 722/Chapitre 042	<b>8 123.64 €</b>
Dépenses d'Investissement- Article 217318/Chapitre 040 – Opération 59	<b>8 123.64 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de travaux en régie établi au titre de l'année 2024 pour un montant de 8 123.64 €,

Considérant que le coût réel d'un investissement doit intégrer le temps passé par le personnel de la régie à la réalisation de ces infrastructures, en plus du matériel et des fournitures,

Considérant qu'un tarif horaire résulte du rapport entre les charges de fonctionnement et le nombre d'heures travaillées,

Considérant qu'un état de travaux d'investissement effectués en régie est établi et correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production : matériel et outillage acquis ou loué, frais de personnel, à l'exclusion des frais financiers et d'administration générale,

Considérant que ces immobilisations sont des travaux en régie et peuvent par conséquent être transférées

en investissement pour obtenir l'attribution du fonds de compensation pour la TVA exception faite des dépenses de personnel, des frais d'entretien et de réparation,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE autorise le Président :

- A APPROUVER l'état de travaux en régie pour un montant de 8 123.64 € selon le détail ci-dessus,
- A PROCÉDER aux écritures comptables correspondantes.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 53  
Voix contre : 0  
Abstention : 0